



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC

Date de publication: SHAB 21.02.2024

Numéro de publication: BH00-0000013298

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

Sommation générale, AA bureau de traductions spécialisées, A. Giroud

Organisation concernée:

AA bureau de traductions spécialisées, A. Giroud
CHE-106.222.806
Rue Adrien-Pichard 9
1003 Lausanne

Remarques juridiques:

L'inscription au registre du commerce de l'entité juridique mentionnée manque ou ne correspond pas ou plus aux faits ou à la situation juridique. L'entité juridique est donc sommée, en vertu de l'art. 938, al. 1, CO de requérir l'inscription, la modification ou la radiation dans le délai indiqué auprès de l'office du registre du commerce compétent ou de fournir les pièces justificatives prouvant qu'aucune inscription, modification ou radiation n'est nécessaire. À défaut, l'office du registre du commerce prend une décision concernant l'inscription, la modification ou la radiation. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 22.03.2024

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,
Rue Grenade 38, P.O.B. 78
1510 Moudon